

---

# Conservateur des bibliothèques de 2ème classe - Externe

---

## Métier

### - Secteurs d'activité

Les conservateurs territoriaux de bibliothèques constituent, organisent, enrichissent, évaluent et exploitent les collections de toute nature des bibliothèques. Ils sont responsables de ce patrimoine et du développement de la lecture publique.  
<br /> Ils organisent l'accès du public aux collections et la diffusion des documents à des fins de recherche, d'information ou de culture. Les catalogues de collections sont établis sous leur responsabilité.<br /> <br /> Ils peuvent participer à la formation de professionnels et du public dans le domaine des bibliothèques, de la documentation et de l'information scientifique et technique.

### - Diplôme reconnu

### - Conditions de travail

Ils exercent leurs fonctions dans les bibliothèques municipales classées et les bibliothèques centrales de prêt. Ils peuvent également exercer leurs fonctions dans les bibliothèques contrôlées ou services en dépendant qui remplissent la triple condition d'être implantés dans une commune de plus de 20 000 habitants ou un établissement public dont les compétences, l'importance du budget, le nombre et la qualification des agents à encadrer permettent de l'assimiler à une commune de plus de 20 000 habitants, de disposer de plus de 30 000 ouvrages et d'assurer plus de 40 000 prêts par an.

### - Perspectives de carrière

Le cadre d'emploi comprend les grades de :

- Conservateur de deuxième classe comprend cinq échelons, dont deux échelons de stage.
- Conservateur de première classe comprend cinq échelons.
- Conservateur en chef comprend six échelons.

### - Qualités requises

### - Conditions d'accès

Tout candidat doit posséder :

- soit un diplôme national ou reconnu ou visé par l'Etat sanctionnant une formation d'une durée totale au moins égale à 3 années d'études supérieures après le baccalauréat.
- soit un titre ou diplôme homologué au moins au niveau II des titres ou diplômes de l'enseignement supérieur technologique.

### - Formation conseillée

#### Etudium vous aide à réussir votre concours :

- Délai de réception de votre test d'évaluation : 24h par mail et 48h par courrier postal.
  - Délai de correction : 3 jours par mail et une semaine par courrier postal.
- Chaque correction est effectuée par un expert des concours culturels.
- Durée de formation : parcours de formation établi dès votre inscription en fonction de votre date de concours.
  - Garantie d'un programme personnalisé en fonction de votre niveau
  - Suivi pédagogique assuré par des experts des concours territoriaux.